

M. ORMISTON: Je me demande quel pour-cent des électeurs perdent l'exercice de leur droit de vote?

M. CASTONGUAY: Il n'est pas possible de l'estimer avec quelque exactitude. La seule statistique que j'aie donnée au Comité est celle de l'Australie où existe le système du vote par la poste. Je ne sais si les circonstances locales, ou les conditions géographiques ont quelque effet à cet égard, mais l'un des districts électoraux de ce pays a une superficie de 700,000 milles carrés. C'est une étendue comparable à notre district de Mackenzie. Dans ce district, de 8 à 10 p. 100 des électeurs profitent des moyens qui leur sont offerts. Je ne veux pas dire que nous aurions le même pour-cent ici. Je n'en sais rien.

M. HOWARD: Savez-vous quel est le pour-cent en Saskatchewan et en Colombie-Britannique?

M. CASTONGUAY: J'ai quelques chiffres relatifs à la Colombie-Britannique, mais les plus récents sont ceux de l'élection de 1954, alors qu'un total de 817,397 bulletins furent comptés; le nombre des électeurs absents qui votèrent fut de 33,194, et 11,288 bulletins furent rejetés.

M. HOWARD: Ce sont là les résultats de la Colombie-Britannique?

M. CASTONGUAY: Oui.

M. HOWARD: Pour les élections de 1954?

M. CASTONGUAY: Non, de 1956. Les élections précédentes eurent lieu en 1953. Le total des votes déposés fut alors de 727,839, dont 35,447 votes d'électeurs absents, et 6,926 bulletins furent rejetés.

M. HOWARD: Il doit y avoir une raison qui explique ces chiffres de 1953.

M. CASTONGUAY: Vous voulez dire le rejet de 11,000 bulletins en 1956?

M. HOWARD: Non, je parle de 1953. Il doit y avoir une explication du fort pour-cent des bulletins rejetés. Ce pour-cent fut aussi plus considérable parmi les bulletins ordinaires. C'est sans doute à cause d'un changement de système.

M. CASTONGUAY: Je pense que le pour-cent de bulletins ordinaires rejetés en Colombie-Britannique s'établit à environ 2 p. 100, avec le vote alternatif, qui n'a servi qu'aux deux dernières élections.

M. HOWARD: Un grand nombre des bulletins rejetés provient des personnes qui attribuent leur vote à une circonscription où elles n'ont pas le droit de voter.

M. CASTONGUAY: Oui.

M. HOWARD: Elles se pensent électeurs de Vancouver-Sud, par exemple, tandis qu'elles ont leur résidence dans une des circonscriptions voisines, de sorte que leur bulletin est envoyé à la mauvaise adresse.

M. CASTONGUAY: Non, monsieur Howard, je n'ai pas de chiffres concernant la Saskatchewan.

M. RICHARD (*Ottawa-Est*): Ne serait-il pas possible de trouver une méthode qui permettrait à nos fonctionnaires en mission à l'étranger de voter? Il me semble que ce serait facile. Cette question a déjà été soulevée. Je serais heureux d'entendre vos commentaires sur ce point et vos explications des difficultés à surmonter.

M. CASTONGUAY: Cette question fut étudiée par le comité de 1955, si je me souviens bien, et la proposition fut repoussée par une majorité d'une voix. Mécaniquement, la chose est possible et pratique et ne coûterait pas cher. Il n'y aurait qu'à imprimer quelques formules de plus. Mais le comité a rejeté la proposition.